

N° de plan	Références cadastrales	Terres	Emprises en m2	Propriétaires
Parc. 7	Cl n° 1202	Tevirokeha parcelle (PV n° 613)	3 864	Ayants droit de Tamaku nui
Parc. 8	Cl n° 385	Tevirokeha parcelle (PV n° 621)	908	Ayants droit de Turoro Parepare née vers 1890 à Tatakoto (not. n° 77)
Parc. 9	Cl n° 1204	Tevirokeha parcelle (PV n° 622)	1 869	Ayants droit de Rimoto Mokio
Parc. 10	Cl n° 1205	Tevirokeha parcelle (PV n° 649)	2 321	Ayants droit de Pou Tuairaoa
Parc. 11	Cl n° 1134	Tokaverevere parcelle (PV n° 654)	1 386	Ayants droit de Iona Moeo
Parc. 12	Cl n° 1206	Kamutotio parcelle (PV n° 648)	665	Ayants droit de Tearikura Maruera née le 11 décembre 1915 à Tatakoto (acte n° 7)
Parc. 13	Cl n° 1135	Kamutotio parcelle (PV n° 655)	1 040	Ayants droit de Taneanuku Jean Ipu né le 15 août 1896 à Tatakoto (acte n° 4)
Parc. 14	Cl n° 1207	Kamutotio parcelle (PV n° 657)	2 318	Ayants droit de Taitua Tuaoa né le 19 novembre 1897 à Tatakoto (acte n° 5)
Parc. 15	Cl n° 1203	Kamutotio parcelle (PV n° 684)	2 720	Ayants droit de Tupuohé Tefau
Parc. 16	Cl n° 1208	Kamutotio parcelle (PV n° 691)	2 834	Ayants droit de Hélène Gori
Parc. 17	Cl n° 1138	Kamutotio parcelle (PV n° 690)	971	Ayants droit de Emmanuel Tepiki
Parc. 18	Cl n° 1209	Kamutotio parcelle (PV n° 693)	59	Ayants droit de Iona Moeo
Parc. 19	Cl n° 1139	Kamutotio parcelle (PV n° 690 bis)	603	Ayants droit de Teurumere Timiona
Parc. 20	Cl n° 1210	Kamutotio parcelle (PV n° 694)	5 433	Ayants droit de Tanelikaraoa Tohutika né vers 1862 à Tatakoto (not. n° 169 Hao)
Parc. 21	Cl n° 1211	Kamutotio parcelle (PV n° 699)	1 760	Ayants droit de Daniel Mapu né vers 1871 à Tatakoto (not. n° 93)
Parc. 22	Cl n° 1212	Kamutotio parcelle (PV n° 700)	856	Ayants droit de Taitua Tuaoa né le 19 novembre 1897 à Tatakoto (acte n° 5)
Parc. 23	Cl n° 1213	Kamutotio parcelle (PV n° 701)	1 073	Ayants droit de Tagia Tuaoa
Parc. 24	Cl n° 1214	Kamutotio parcelle (PV n° 776)	1 203	Ayants droit de Terika Tarepa
Parc. 25	Cl n° 1146	Kamutotio parcelle (PV n° 780)	595	Ayants droit de Brigitte Temake née vers 1864 à Tatakoto (not. n° 116)
Parc. 26	Cl n° 1215	Kamutotio parcelle (PV n° 777)	252	Ayants droit de Iona Moeo
Parc. 27	Cl n° 1216	Kotukotoko parcelle (PV n° 779)	1 714	Ayants droit de Laurent Pogniti né vers 1888 à Tatakoto (not. n° 98)
Parc. 28	Cl n° 1217	Kotukotoko parcelle (PV n° 787)	1 807	Ayants droit de Maeva Martin
Parc. 29	Cl n° 1218	Kotukotoko parcelle (PV n° 786)	4 755	Ayants droit de Teroki Pahoa
Parc. 30	Cl n° 251	Teviripuka parcelle (PV n° 958)	1 282	Ayants droit de Teretia Parepare née vers 1875 à Tatakoto (not. 74 Rikitea registre 6)
Parc. 31	Cl n° 1219	Teharaolegagaere parcelle (PV n° 947)	315	Ayants droit de Taora Teariki né le 10 mars 1869 à Tatakoto
Parc. 32	Cl n° 224	Teharaolegagaere parcelle (PV n° 948)	563	Ayants droit de Tama Tehina né le 15 août 1897 à Tatakoto
Parc. 33	Cl n° 1220	Teharaolegagaere parcelle (PV n° 949)	83	Ayants droit de Marere Tehina né le 4 septembre 1899 à Tatakoto
Parc. 34	Cl n° 1221	Teharaolegagaere parcelle (PV n° 950)	1 572	Ayants droit de Teua Parepare
Parc. 35	Cl n° 1153	Teviripuka parcelle (PV n° 957)	711	Ayants droit de Unuhia Pokara
Parc. 36	Cl n° 1152	Tetukugahiri parcelle (PV n° 955)	593	Ayants droit de Murea Rata
Parc. 37	Cl n° 1 151	Tetukugahiri parcelle (PV n° 954)	722	Ayants droit de Kaoko Rata
Parc. 38	Cl n° 226	Tetukugahiri parcelle (PV n° 953)	730	Ayants droit de Tuairaoa Tufarua
Parc. 39	Cl n° 231	Tahukaa parcelle (PV n° 978)	394	Ayants droit de Teraganuku Teahio née le 30 août 1894 à Tatakoto (acte n° 1)
Parc. 40	Cl n° 228	Tahukaa parcelle (PV n° 977)	446	Ayants droit de Maeva Teahio né vers 1890 à Tatakoto (not. n° 22)
Parc. 41	Cl n° 1 154	Tahukaa parcelle (PV n° 979)	2 517	Ayants droit de Frédéric Tefau né vers 1872 à Tatakoto (not. n° 147)

N° de plan	Références cadastrales	Terres	Emprises en m2	Propriétaires
Parc. 42	Cl n° 214	Tirumi parcelle (PV n° 939)	1 058	Ayants droit de Tuhoé Kanaea né vers 1888 à Tatakoto (not. n° 43)
Parc. 43	Cl n° 1 155	Tirumi parcelle (PV n° 987)	1 483	Ayants droit de Maria Tefau
Parc. 44	Cl n° 93	Tirumi parcelle (PV n° 936)	1 225	Ayants droit de Panioro Pokara née le 17 mai 1908 à Tatakoto (acte n° 3)
Parc. 45	Cl n° 1 169	Akarikatika parcelle (PV n° 900)	605	Ayants droit de Ignace Tefauru
Parc. 46	Cl n° 1 193	Tefanugahina parcelle (PV n° 992)	3 718	Ayants droit de Maria Tekura
Parc. 47	Cl n° 1 222	Tepahorega parcelle (PV n° 994)	418	Ayants droit de Malamata Tetira
Parc. 48	Cl n° 1 223	Tepahorega parcelle (PV n° 994)	650	Ayants droit de Aloys Teahio né vers 1854 à Tatakoto (not. n° 18)
Parc. 49	Cl n° 1 224	Tepahorega parcelle (PV n° 997)	416	Ayants droit de Mahagariki Nui
Parc. 50	Cl n° 1 225	Tepahorega parcelle (PV n° 998)	334	Ayants droit de Teuli Hirario
Parc. 51	Cl n° 1 226	Tepahorega parcelle (PV n° 999)	330	Ayants droit de Tanelikaraoa Tohutika né vers 1862 à Tatakoto (not. n° 169 Hao)
Parc. 52	Cl n° 1 227	Tepahorega parcelle (PV n° 1 000)	649	Ayants droit de Salomé Herako née vers 1885 à Tatakoto (not. n° 146)
Parc. 53	Cl n° 1 228	Tepahoregaparcelle (PV n° 1 001)	469	Ayants droit de Pierre Tehou né vers 1876 à Tatakoto (not. n° 168)
Parc. 54	Cl n° 1 164	Tepahorega parcelle (PV n° 1 008)	1 358	Ayants droit de Tuairaoa Tufarua
Parc. 55	Cl n° 1 229	Paparagi parcelle (PV n° 1 009)	586	Ayants droit de Tetira Rua né le 18 mai 1896 à Tatakoto
Parc. 56	Cl n° 1 230	Paparagi parcelle (PV n° 1 023)	1 116	Ayants droit de Teariki Taora né le 10 mars 1869 à Tatakoto
Parc. 57	Cl n° 1 165	Paparagi parcelle (PV n° 1 022)	2 257	Ayants droit de Tanelikaraoa Tohutika né vers 1862 à Tatakoto (not. n° 169 Hao)
Parc. 58	Cl n° 33	Paparagi parcelle (PV n° 1 021)	2 171	Ayants droit de Tenukute Rino
Parc. 59	Cl n° 1 231	Temutuga parcelle (PV n° 1 020)	3 143	Ayants droit de Auguste Joseph Tane Javelot né le 19 mars 1918 à Tatakoto (acte n° 2)

NOR : DEQ0502729AC

Par arrêté n° 1195 CM du 23 décembre 2005.—

M. Jacques Vialle, directeur adjoint technique à la direction de l'équipement, est nommé directeur de l'équipement par intérim pendant la période de congés de M. Jacques Heurtaut, du 26 décembre 2005 au 2 janvier 2006 inclus.

NOR : SAU0502655AC

Par arrêté n° 1196 CM du 23 décembre 2005.—

M. Antoine Nesa, ingénieur, chef de la section "urbanisme opérationnel et construction", est nommé en qualité de chef du service de l'urbanisme par intérim à compter du 21 décembre 2005 au 3 janvier 2006 inclus.

NOR : SAA052649AC

Par arrêté n° 1197 CM du 23 décembre 2005.—

Est reconnue d'intérêt général l'Association polynésienne d'enseignement supérieur (APES), dont le siège social est situé dans la commune de Papeete.

NOR : MER0502714AC-CO

Par arrêté n° 1200 CM du 27 décembre 2005.—

La convention relative à la cession à la société Polypétroles et Shell de mille quatre cents (1 400) actions de la SEML Tahiti Nui Rava'ai détenues par la Polynésie française, au prix unitaire de dix mille francs CFP (10 000 F CFP), est approuvée.

Le Président de la Polynésie française est habilité à signer la dite convention (1).

(1) Cette convention peut être consultée au service des finances et de la comptabilité, bâtiment A1, avenue du Commandant-Destremeu, pendant une période de trois mois à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

NOR : DAF0502147AC

Par arrêté n° 1201 CM du 27 décembre 2005.—

L'article 4 de l'arrêté n° 259 CM du 25 février 2002 portant cession à titre gratuit et en toute propriété de trois parcelles de la terre Fanatea sises commune de Faa'a au profit de l'Office polynésien de l'habitat, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

"Art. 4.— La valeur comptable des immeubles sus-désignés est fixée au prix de *quatre-vingt millions sept cent vingt-deux mille cinq cent seize francs CFP* (80 722 516 F CFP) répartie de la manière suivante :

- *quatre-vingt millions de francs CFP* (80 000 000 F CFP) pour le foncier ;
- *sept cent vingt-deux mille cinq cent seize francs CFP* (722 516 F CFP) de frais de notaire imputables au chapitre 911, AP n° 88-2000, AE n° 157-2000, article 130."

NOR : DAF0502487AC

Par arrêté n° 1202 CM du 28 décembre 2005.—

Dans le cadre de la viabilisation et du désenclavement de la terre Tefautea IV, l'occupation de divers emplacements du domaine public fluvial, portant sur une superficie totale de 999 mètres carrés, au droit des parcelles cadastrées section BK n° 59, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 118, 120, 123, 127, 128, 129, 130, 138, 139, 140, 141, 144, 160, 161, 162, 166 et BI n° 203 sises commune de Punaauia, est autorisée au profit de M. André Toomaru.

Et tel que le tout figure sur le plan projet de canalisation du talweg et plan d'implantation du 20 mai 2005 joint à la demande.

L'autorisation est destinée à :

- la déviation d'un talweg ;
- la réalisation des VRD (voies des réseaux divers).

La présente autorisation d'occupation est accordée sous les conditions suivantes, toutes de rigueur, que le bénéficiaire et le maître d'œuvre s'engagent à respecter, à savoir :

- le maître d'œuvre se conformera aux recommandations des études hydraulique et hydrologique du bureau d'études VAIAD validées par la direction de l'équipement ;
- il sera seul tenu à toutes les garanties que l'occupation et les installations pourraient entraîner à l'égard des tiers dont les droits éventuels sont expressément réservés ;
- il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir et s'interdit à cet égard tout recours contre la Polynésie française ;
- enfin, il devra impérativement et au préalable avertir la direction de l'équipement, de toute intervention sur le domaine public.

Le curage et l'entretien du canal sont à la charge de l'occupant.

A l'achèvement des travaux, un plan de récolement et un document d'arpentage devront être transmis à la direction de l'équipement, groupement études et gestion du domaine public, en vue de la délivrance du certificat de conformité.

En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des dispositions ci-dessus, et après commandement d'exécuter demeuré infructueux, le conseil des ministres pourra soit appliquer une pénalité, soit résilier l'autorisation d'occupation sans préjudice de la remise en état des lieux et de tous dommages-intérêts.

NOR : DAF0502562AC

Par arrêté n° 1205 CM du 28 décembre 2005.—

La Polynésie française est autorisée à acquérir la propriété bâtie Rocklands Lodge & Hostel, sise 187 Gillies avenue à Auckland (Nouvelle-Zélande), d'une superficie de 8 882 mètres carrés, et appartenant à la Rocklands Park Limited.

Le montant de l'acquisition est fixé à *cinq cent trente-cinq millions quatre-vingt-deux mille trente-quatre francs CFP* (535 082 034 F CFP) hors taxe.

La dépense, comprenant le prix principal et les frais de l'acte notarié afférents à cette acquisition, est imputée au budget de la Polynésie française, chapitre 900, AP 13-2001, AE 24-2001,

- article 210-0 (terrain) : *deux cent quatre-vingt-quinze millions sept cent trois mille deux cent vingt-neuf francs CFP* (295 703 229 F CFP) hors taxe ;
- article 212-0 (bâtiments) : *deux cent trente-neuf millions trois cent soixante-dix-huit mille huit cent cinq francs CFP* (239 378 805 F CFP) hors taxe.

L'acte est exonéré des frais d'enregistrement et de transcription.

NOR : DAF0501647AC

Par arrêté n° 1207 CM du 28 décembre 2005.—

La SCI Speeduf, mandatée par le cabinet immobilier Radford, est autorisée à réaliser, à titre de régularisation, un engagement de prospect d'une construction d'un mur d'une longueur de 20 mètres environ sur laquelle est appuyée une extension d'une maison d'habitation, sur la parcelle de terre domaniale dénommée Mataitaitepaeru-Teniupororire, cadastrée commune de Paea, section AL n° 145.

Cette autorisation est nécessaire à la délivrance du permis de construire par le service de l'urbanisme.

Et tel que le tout figure sur les plans joints à la demande de l'intéressée.

NOR : SPT0502755AC

Par arrêté n° 1223 CM du 29 décembre 2005.—

M. Gilbert Lai Woa, attaché d'administration principal, est nommé en qualité de chef du service des postes et télécommunications par intérim durant la période de congé annuel, du 21 décembre 2005 au 3 janvier 2006 inclus, de M. Moetai Charles Brotherson, chef du service des postes et télécommunications.